

Si je comprends bien la longue phrase de M. le ministre, il suffirait de savoir sûrement quelle est l'église légitimement héritière de la société fondée par le Christ pour conclure, sans crainte d'errer, que celle-là seule ne s'est pas écartée de son origine.—Vous me comprenez.—Vous posez des questions d'une profondeur digne d'un disciple de *saint Augustin*.—" Le flambeau de la critique ne doit pas brûler, M. le curé, mais éclairer ".—Pour vous ménager les yeux, M. le ministre, faisons jaillir la douce lumière de la critique de vos églises séparées elles-mêmes et non de la nôtre que vous appelez dominante. Car les églises séparées rendent, en effet, un jugement sûr et exempt de tout danger d'errer dans la cause présente.—Je le sais ; mais en leur faveur.—Attendez. Voici, M. le ministre : chacune de vos nombreuses églises séparées n'assigne-t-elle pas à tel ou tel siècle, à telle année, l'époque de sa séparation de notre grande et unique Eglise dominante ? Par là chacune d'elles n'avoue-t-elle pas que, lors de sa séparation, notre Eglise existait déjà ; autrement pas de séparation possible.—Ne pouvons-nous pas remonter ainsi d'une église séparée à l'autre, de siècle en siècle, jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ lui-même ?—N'est-ce pas là un jugement pratique et sûr rendu, tour à tour, par chacune de vos églises séparées sur la préexistence de notre Eglise, dont toutes les autres se sont détachées sans qu'Elle-même se détachât d'aucune d'elles ? Et, M. le ministre, si notre Eglise est ainsi antérieure à toute autre église quelconque, direz-vous qu'Elle n'est pas la première ?—Mais d'où pourrait venir la première de toutes les